



VOL ANNULÉ PAR COMPAGNIE - COVID - REMBOURSEMENT NON EFFECTUÉ

Par **steveaustin**, le **29/06/2021** à **01:06**

Bonjour,

J'ai un cas un peu compliqué ici. J'espère que quelqu'un pourra me guider.

J'ai acheté, le 3 Mai 2021, un billet sur Air Tahiti Nui (compagnie Française des Dom-Tom) pour un vol en partance de Paris pour le 3 Juin 2021. La compagnie offrait le paiement en plusieurs fois avec leur partenaire Franfinance qui m'ont débité un premier montant lors de l'achat et qui continue de me faire des prélèvements.

Le 12 Mai 2021, soit environ 3 semaines avant le départ, la compagnie m'annonce que le vol a été annulé ("*Air Tahiti Nui vous informe que pour des raisons de fermeture des frontières liée à la pandémie de COVID-19, votre réservation XXXX8V au nom de XXXXX sur le vol TN 7 du 03 juin 2021 prévu au départ de CDG et à destination de LAX est malheureusement annulée.*").

Le même jour, 12 Mai 2021, je leur envoie une demande pour le remboursement intégral des sommes déjà perçues et leur rappelle que le règlement européen 261/2004 prévoit que les compagnies sont tenues de rembourser en espèces ou par tout autre moyen de paiement (chèque, virement bancaire, etc.) les annulations de vols consécutives à l'épidémie de Covid-19 dans les 7 jours. Aussi, je leur ai demandé de prévenir Franfinance pour leur demander l'arrêt des prélèvements. (J'avais contacté Franfinance pour leur demander l'arrêt des prélèvements en leur expliquant la situation et ils m'avaient répondu que c'est à la compagnie Tahiti Nui de faire la demande).

Bref, après plusieurs rappels restés sans réponses pendant plusieurs semaines de la part de Tahiti Nui, finalement, je reçois un mail de la compagnie le 2 juin 2021 qui m'indique qu'un remboursement a été effectué.

À ce jour, le 28 juin 2021, je n'ai toujours pas reçu de remboursement et Franfinance a continué de faire les prélèvements.

J'ai envoyé un mail à Tahiti Nui en stipulant que nous donnerons à cette affaire la suite légale qu'elle comporte afin d'obtenir un remboursement intégral des sommes versées, plus les dommages et intérêts pour les frais pour le temps perdu et les préjudices causés dont nous avons été victime.

Quels sont mes recours juridiques? Quel serait le meilleur organisme pour faire valoir mes

droits et dénoncer les manquements de la compagnie.

Bien à vous.

Par **youris**, le **29/06/2021** à **09:58**

bonjour,

vous pouvez utiliser votre protection juridique ou prendre un avocat spécialisé.

vous pouvez également soumettre votre problème à une association de

consommateurs.

salutations

Par **P.M.**, le **29/06/2021** à **10:05**

Bonjour,

Je pense qu'il faudrait déjà que vous repreniez contact avec l'organisme de crédit car s'il y a eu remboursement ce devrait à celui-ci que la compagnie aérienne l'a effectué...